



Possibilité sur une façade aveugle

Par **Cyril**, le **22/02/2011** à **21:59**

Bonjour,

Le PLU d'où j'envisage de construire impose un retrait de 4 m des limites séparatives en cas de mur aveugle ou comportant 1 ou plusieurs baies de moins de 0.45m², ou bien une distance minimum de 10m.

Je n'ai pas les 10m, en conséquence je dois réaliser certaines de mes façades en façade aveugle.

Voici mes questions:

- 1) Est-ce qu'un mur en pavé de verre à la place d'une porte fenêtre (1.40m * 2.15m) est autorisé? (et laisse la considération du mur en façade aveugle)
- 2) Même question pour une porte de service sortant du garage sur le côté de la façade aveugle
- 3) idem pour une porte d'entrée

Merci pour vos réponses ou bien m'indiquer où je peux trouver cela

Cordialement

Cyril